

Conclusion de la séance du 16 août 1791

Charles Louis Victor, prince de Broglie

Citer ce document / Cite this document :

Broglie Charles Louis Victor, prince de. Conclusion de la séance du 16 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 470;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12140_t1_0470_0000_7

Fichier pdf généré le 05/05/2020

« A celui du 8, concernant le paiement d'une somme de 100,000 livres pour les dépenses premières du travail relatif à la fixation des poids et mesures. »

M. le Président lève la séance à deux heures et demie.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. VICTOR DE BROGLIE.

Séance du mardi 16 août 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures du soir.

Un de MM. les secrétaires fait lecture des adresses suivantes :

Adresses des administrateurs composant les directoires du département de la Haute-Loire, du département des Côtes-du-Nord.

Adresses des administrateurs composant les districts de Saint-Marcellin, de Saint-Lambert, d'Hyères, des juges du tribunal de Gournay.

Adresses des citoyens de la ville d'Hyères ; des communes de Ferney-Voltaire, de Grisolles, de Néelle, de Varenne-en-Argonne, de Castelsarrasin ; des officiers municipaux de la Rochelle, de Marseille, de Nemours, de Dax, de Thiers, de Lombers, district d'Albi, réunis aux citoyens actifs, et des juges du tribunal de commerce de la ville de Castres.

Toutes ces adresses renferment l'adhésion la plus entière aux décrets rendus les 15 et 16 du mois dernier, qui, en consacrant l'inviolabilité du roi, ont maintenu le gouvernement monarchique et déjoué les projets des factieux.

Les citoyens de Varenne-en-Argonne, au nombre de 412, ont signé le serment de se sacrifier tous pour la défense de la Constitution et l'exécution de la loi.

Les officiers municipaux de Marseille expriment la plus vive indignation contre les calomnieux qui ont répandu le bruit que cette ville voulait s'ériger en République.

La municipalité de Nemours envoie un procès-verbal qui constate le zèle ardent des gardes nationales de cette ville, pour faire exécuter les décrets de l'Assemblée.

Adresses des sociétés des amis de la Constitution, séantes à Coutras, à Felletin, à Dieppe, à Bourbonne-les-Bains, à Certe, à Bédarieux, à la Ciotat, à Vezelise, à Saint-Pons, à Villefranche, à Vannes, à Poitiers, à Millau, à Béziers, à Lesparre, à Argentan, à Marigny, à Evreux, à Gray, à Loudun, à Cosme-sur-Loire, à Chinon et à Tarascon, renfermant l'adhésion la plus entière aux décrets rendus les 15 et 16 du mois dernier.

Adresse de la société ecclésiastique patriotique du district de Saint-Girons, qui rend compte à

l'Assemblée de son zèle pour faire sentir au peuple l'excellence de la constitution civile du clergé.

« Pour nous, disent-ils, invariables dans nos sentiments, placés entre l'Evangile et la Constitution, nous serons fidèles à l'un et à l'autre jusqu'à notre dernier soupir ; mais, dans les conjonctures présentes, nous avons cru que les maux de la patrie et les besoins de l'Eglise exigeaient de nous quelque chose de plus que notre fidélité individuelle : nous avons donc réuni nos lumières et nos efforts pour arrêter les funestes succès des prédications incendiaires. Dissiper les fausses alarmes, éclairer le peuple sur ses devoirs et ses véritables intérêts, le prémunir contre les pièges de la séduction, ramener son opinion égarée : telles sont les obligations que nous nous sommes imposées. » (*Applaudissements répétés.*)

Adresse de la municipalité de la Charité-sur-Loire, qui fait hommage à l'Assemblée du tableau des déclarations des bons citoyens qui se sont engagés volontairement pour le service de la patrie.

Adresse de la garde nationale de Forbach, qui fait une pétition d'armes.

Adresse des citoyens de la ville de Nantes, qui combattent avec force la déclaration des 290 membres de l'Assemblée.

Adresse de 110 volontaires du bourg de Saint-André-de-Valborgne-en-Cévennes, qui expriment un dévouement sans bornes pour l'exécution des décrets de l'Assemblée.

Adresse de plusieurs marins domiciliés à Collioure, qui font à l'Assemblée des observations respectueuses sur la loi du 7 janvier dernier, relative aux gens de mer.

Adresse de la société des amis de la Constitution, séante à Clermont-Ferrand, qui déclare se dévouer particulièrement au maintien du décret constitutionnel qui consacre la liberté de la presse, et de celui qui établit le droit de se former en sociétés patriotiques.

Adresse de plusieurs citoyens de la ville de Thiers, qui se plaignent de ce que le département du Puy-de-Dôme et plusieurs autres ne fournissent pas un contingent pour la levée des gardes nationales auxiliaires, et sont, pour ainsi dire, exclus de l'honneur de voler au secours de la patrie.

Adresse des amis de la Constitution de Saintes, qui demandent que le quartier général soit placé à une distance assez rapprochée pour que les ordres répondent avec succès à l'aggression.

Adresse des commis de l'administration du département du Morbihan, qui respire le patriotisme le plus ardent ; ils se sont engagés d'équiper et solder à leurs frais un garde national en activité de service sur les frontières.

Adresse de la municipalité de Saint-Savin, contenant le procès-verbal de l'anniversaire de la fédération du 14 juillet, célébré avec transport par tous les citoyens.

Adresse des officiers municipaux de la ville de

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.